



## EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 2 octobre 2023

Le 2 octobre 2023, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 26 septembre 2023 et affichée à son lieu habituel en mairie le 26 septembre 2023.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Evelyne FRANK ; Hélène MAXANT ; Magali QUIRING.

Messieurs Christophe CHILLET ; Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Romuald HEILLIG ; Gilles PRETAT et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s :

Madame Christine LODEWYCKX GRANGER ;

Monsieur René MATHIOT ;

Madame Anne RIVOAL.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs :

Monsieur Olivier DAVID à Monsieur Jean-Luc ERB ;

Madame Catherine JUIN à Madame Laetitia ASCHBACHER.

Présents : 10

Votants : 12

### DELIBERATION N° 5

#### VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU BASSIN DE POMPEY

*(Rapporteur : Monsieur Le Maire)*

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Locales, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a adressé au Conseil Municipal le rapport d'activité 2022.

Ce document synthétise les réalisations de chaque service intercommunal.

Dans le cadre de la politique de dématérialisation le rapport d'activité 2022 est consultable et téléchargeable en ligne sur le site de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : <https://www.bassinpompey.fr/information-transversale/publications/rapport-dactivite-2022-9250>

Il convient de prendre acte du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

**Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident de :**

**PRENDRE ACTE** du rapport d'activité et développement durable 2022 de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.